



Aucunes nouvelles apres demande de licenciement à l'amiable

Par **naushicaa**, le **23/10/2008** à **17:08**

bonjour ,

ce message parceque je suis complètement perdue , n'y connaissant rien en tout ce qui touche à ce sujet;

J'ai travaillé deux ans et demi dans une entreprise ,et suite à un déménagement moi et mon ancien patron avons convenu à l'amiable d'un licenciement qui me permettrait de préparer tranquillement mes concours ,il m'a à ce moment là assuré qu'il s'en occupait dans le mois de septembre , nous étions fin août...

depuis j'attend et je ne comprend pas...nous étions en bon termes..je n'ose pas le harceler ,néanmoins quand je l'appelle il me dis que ça arrive , voire que ça a été envoyé ,aujourd'hui juste un sms en réponse à mon appel me disant qu'il est en reunion et me rapelle demain...J'en vient à haïr mon pauvre facteur..

Je voudrais savoir qu'est ce qui est susceptible de se passer dans la tête de mon ancien patron , suis-je pour des raisons que j'ignore en train d'attendre en vain? qu'à t'il à perdre? est -il en tort dans la situation actuelle sachant que depuis mon départ fin août je n'ai eu que mon chèque de salaire du mois d'août par la poste?et devrais-je aux vues de mon concours qui est fin decembre me dépêcher de trouver un emploi pour financer l'année qui arrive? actuellement j'ai trouvé du black tout les matins pour assurer le quotidien et ça me laisse les aprem pour travailler mes cours..

je vous en prie , si quelqu'un peu m'eclairer , je nage dans le flou et commence vraiment à paniquer..